



COMMUNE DE
ROCHE (Vaud)

Objet : RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Roche, le 7 décembre 2016

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

de la commission nommée pour

l'examen du budget de fonctionnement pour l'année 2017

	Séances					Emoluments		Signatures
	05.12			
Rapporteur : Mme Caroline Lambert	X							
Membres : MM. Dominique Capelli	X							
« Laurent Blanc	X							
« Julien Cattin	X							
« Luigi Di Méo	X							
« Mme Caroline Lambert	X							

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission des finances chargée de l'étude du préavis 07/2016 s'est réunie le lundi 5 décembre 2016 en présence de Monsieur Christophe Lanz, syndic et délégué municipal des finances. Nous le remercions pour nous avoir commenté de manière détaillée et très explicite le budget en vos mains. Nous relevons la qualité des informations données afin que la commission puisse analyser et se déterminer sur les projections financières.

L'établissement d'un budget est une image arrêtée à un moment donné. Celui qui nous est présenté ce soir reste stable et reflète une fois encore uniquement l'exploitation du ménage communal. Il est à nouveau déficitaire de CHF 152'772.75 avec une projection négative plus réduite que le budget précédent de CHF 42'434.17.

Pour ce budget, le poste qui pèse le plus lourd dans les prévisions reste notre participation aux charges liées à la petite enfance du réseau Chablais (ARASAPE) qui augmente de manière exponentielle chaque année. Notre commune demeure la plus grande utilisatrice de garde d'enfants des 15 communes que compte le réseau. En 2009, la participation était de CHF 40'000.00 et en 2017 elle sera de CHF 369'000.00. Il y a une contribution socle fixe de CHF 10.00 par habitant. Notre Municipal des finances nous a informé avoir demandé lors de

la présentation du budget une explication détaillée car notre commune ne pourra pas continuer à supporter de telles hausses !

Pour avoir une image plus concrète de la situation, notre syndic a créé un tableau avec l'indication du nombre d'heures et du nombre de jours et tout ceci extrapolé correspondrait à 32 enfants à plein temps soit CHF 11'500.00 par enfant.

La participation par habitant est passée de CHF 202.66 en 2016 à CHF 244.85 pour 2017 et le montant de CHF 369'000.00 représente 11 points d'impôt dédiés à l'accueil.

Il est prévu que notre municipalité se déplace dans une commune vaudoise afin d'aller voir et prendre connaissance d'un autre système de gestion de l'accueil et de la garde d'enfants ce qui permettra peut-être de trouver une autre solution.

L'autre grande participation est la facture sociale dont le montant augmente chaque année et dont l'impact financier n'est pas déterminé directement par la commune mais par le canton. Les chiffres figurant dans le budget font ressortir une légère augmentation mais ceux-ci restent dans la lignée des exercices précédents pour une alimentation prévisionnelle de CHF 734'600.00. Le social représente 36 points d'impôt.

Concernant la péréquation directe, la Commune est bénéficiaire et les acomptes annoncés pour 2017 restent stables. D'ici deux ans, le nouveau système péréquatif entrera en vigueur.

Suite à l'adoption de la réforme sur les impôts des entreprises RIE III il est encore difficile d'évaluer l'impact pour notre commune. Le système de calcul reste encore à définir mais sera certainement proche du système péréquatif.

La commission tient à relever que le compte des ordures ménagères est couvert à 100 % par les diverses taxes et est autonome pour la première fois. Ceci est dû au fait que les amortissements seront terminés au 31.12.2016.

L'autre point important du budget est la séparation des comptes du service des eaux en deux comptes distincts le 811 et le 812 suite à l'introduction de la nouvelle loi sur la distribution de l'eau, le nouveau règlement sur la distribution de l'eau et la mise en exploitation de la nouvelle centrale de traitement des Lizettes. Le compte N° 811 sera utilisé pour la gestion interne de la commune de Roche et le compte N° 812 sera dédié à la station des Lisettes, la vente d'eau et des prestations à des tiers.

La marge d'autofinancement se monte à CHF 723'375.00, en hausse par rapport au budget précédent. Les comptes 2017 définitifs devront confirmer ou infirmer le déficit.

Le plan des investissements pour l'exercice 2017 mentionne un montant de CHF 3'193'000.00 et les préavis seront présentés au conseil.

Ce budget permet de faire vivre le ménage communal sans extravagance aucune.

En conclusion

Le Conseil communal de Roche

- vu** le préavis no 07/2016 de la Municipalité au Conseil communal relatif au budget de fonctionnement pour l'année 2017
- ouï** le rapport de la commission des finances chargée de l'examen de cet objet,
- considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

décide

d'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2017, qui présente les résultats suivants :

Charges	CHF 7'537'638.75
Revenus	CHF 7'384'866.00
Résultat (déficit présumé)	- CHF 152'772.75

Ont signé :

Dominique Capelli



Laurent Blanc



Julien Cattin



Luigi Di Méo



Caroline Lambert



